

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**IODURE DE POTASSIUM**

Version 1.0

Date d'impression 19.03.2019

Date de révision 18.03.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : IODURE DE POTASSIUM  
Nom de la substance : iodure de potassium  
No.-CAS : 7681-11-0  
No.-CE : 231-659-4  
No. enr. REACH EU : 01-2119966161-40-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag Schweizerhall AG  
Elsässerstrasse 231  
CH 4002 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00  
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08  
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch  
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8032 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

**IODURE DE POTASSIUM****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Oral(e))	Catégorie 1	---	H372

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : L'inhalation peut causer les effets suivants : Toux, Douleur  
Le contact avec la peau peut causer les effets suivants :  
Provoque une irritation cutanée.  
Le contact avec les yeux peut causer les effets suivants :  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Risque avéré d'effets graves pour la thyroïde à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale.
- Dangers physico-chimiques : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de potassium, iode
- Effets potentiels sur l'environnement : Selon les données disponibles, ce produit n'est pas nocif pour l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

- Symboles de danger : 
- Mention d'avertissement : Danger
- Mentions de danger : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- Conseils de prudence
- Prévention : P232 Protéger de l'humidité.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P260 Ne pas respirer les poussières.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P264 Se laver les mains soigneusement après

## IODURE DE POTASSIUM

	P270	manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P235	Tenir au frais.
Intervention	: P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
Elimination	: P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- iodure de potassium

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>iodure de potassium</b>			
No.-CAS : 7681-11-0	≤ 100	STOT RE1	H372
No.-CE : 231-659-4			
No. enr. : 01-2119966161-40-xxxx			
REACH EU			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Garder tranquille. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste,

**IODURE DE POTASSIUM**

	appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Pas d'information disponible.
------------	---------------------------------

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO2.
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de potassium, iode
--	---

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Conseils supplémentaires	: Non combustible.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	: Équipement de protection individuel, voir section 8.
---------------------------	--

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours
---------------------	--

**IODURE DE POTASSIUM**

protection de l'environnement : d'eau ou le sol. En cas de grand débordement contact l'autorité locale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si elle peut être faite sans danger. Éviter la formation de poussière. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination. Voir aussi section 13: Considérations relatives à l'élimination

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Classe de feu : incombustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

## IODURE DE POTASSIUM

### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Composant:** **iodure de potassium** **No.-CAS 7681-11-0**

### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 0,07 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 0,035 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 0,01 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion : 0,01 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce (AF = 1000) : 0,0075 mg/l

Sédiment d'eau douce (AF = 1000) : 0,0075 mg/kg poids sec (p.s.)

Empoisonnement secondaire (AF = 30) : 0,3 mg/kg aliment

Libérations intermittentes (AF = 100) : 0,075 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

**IODURE DE POTASSIUM**

L'exposition peut être réduite par l'utilisation de mesures techniques et de méthodes de travail appropriées.

**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : Appareil respiratoire approprié  
Type de filtre recommandé : P

*Protection des mains*

Conseils : Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.  
Pour choisir la protection chimique appropriée aimer:  
Caoutchouc butyle.  
Gants en néoprène  
PVC  
Viton (R)

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de grand débordement contact l'autorité locale.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: cristallin(e)
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6 - 9 (50 g/l ; 20 °C)
Point/intervalle de fusion	: 686 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 1.323 °C
Point d'éclair	: Donnée non disponible

**IODURE DE POTASSIUM**

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	3,12 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	:	1440 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Explosibilité	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Poids moléculaire	:	166 g/mol
Masse volumique apparente	:	1500 kg/m <sup>3</sup>

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Éviter l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants. Métaux. Acides forts

**IODURE DE POTASSIUM****10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : oxydes de potassium, Iodine

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Risque avéré d'effets graves pour la thyroïde à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale.

**Inhalation**

L'inhalation peut causer douleurs et toux.

**Irritation****Peau**

Résultat : Peut irriter la peau.

**Yeux**

Résultat : Peut irriter les yeux.

**Sensibilisation**

Résultat : Donnée non disponible

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Mutagénicité : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Toxicité pour la reproduction : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques : Donnée non disponible

**Exposition répétée**

Ingestion : Risque avéré d'effets graves pour la thyroïde à la suite

**IODURE DE POTASSIUM**

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale.

**Autres propriétés toxiques****Danger par aspiration**

Donnée non disponible,

<b>Composant:</b>	<b>iodure de potassium</b>	<b>No.-CAS 7681-11-0</b>
-------------------	----------------------------	--------------------------

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : 2484 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<b>Composant:</b>	<b>iodure de potassium</b>	<b>No.-CAS 7681-11-0</b>
-------------------	----------------------------	--------------------------

**Toxicité aiguë****Poisson**

CL50 : 896 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)

**12.2. Persistance et dégradabilité****12.3. Potentiel de bioaccumulation****Données pour le produit****Bioaccumulation**

Résultat : Ces informations ne sont pas disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**IODURE DE POTASSIUM****Données pour le produit****Mobilité**

Résultat : Le produit est soluble dans l' eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes****Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Éliminer la perte en conditions autorisées par les règlements. Stocker la perte dans des récipients fournis à cette fin. Ne pas vider dans les drains, les feuilles de l'eau ou la terre.
- Emballages contaminés : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

**IODURE DE POTASSIUM****14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

CPID : 504795-77

Seuils quantitatifs OPAM : (Désormais sans seuil quantitatif selon les critères de SGH (2015).)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

**Abréviations et acronymes**

liste européenne des substances chimiques notifiées

**SGH** système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques**CL50** concentration létale médiane

**IODURE DE POTASSIUM**

<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable
	FBC
<b>facteur de bioconcentration</b>	DBO
<b>demande biochimique en oxygène</b>	CAS
<b>Chemical Abstracts Service</b>	CLP
<b>classification, étiquetage et emballage</b>	CMR
<b>cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction</b>	DCO
<b>demande chimique en oxygène</b>	DNEL
<b>dose dérivée sans effet</b>	EINECS
<b>Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes</b>	ELINCS
Les principales références bibliographiques et sources de données	: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes utilisées pour la classification	: La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de

**IODURE DE POTASSIUM**

Informations de formation : la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.  
: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

|| Indique la section remise à jour.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.